

Les effectifs salariés privé hors intérim Dijon métropole - Deuxième trimestre 2022

Les effectifs salariés poursuivent leur hausse au sein de Dijon métropole.

La métropole dijonnaise, territoire urbain et orienté dans les services et le commerce, compte au premier deuxième trimestre 2022 près de 94 000 salariés privés permanents dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. L'industrie, très présente dans le département et la région ne représente que 12 % des salariés de Dijon métropole contre 16 % en Côte-d'Or et 25 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Malgré un contexte économique marqué par des tensions géopolitiques, les effectifs salariés privés permanents au sein de Dijon métropole sont restés orientés à la hausse sur un an (+ 1,6 %, + 1 440 postes). Cette progression suit celle de la Côte-d'Or (+ 1,8 %) et elle est plus marquée qu'au niveau régional (+ 1,3 %).

Malgré les difficultés de l'année 2020, le nombre de salariés au deuxième trimestre 2022 est plus élevé qu'avant la crise sanitaire dans la métropole (+ 2 150 postes si l'on compare au même trimestre de l'année 2019).

Sur un an, les secteurs tertiaires (services et commerce) sont en hausse. Le secteur des **services** hors intérim porte la majorité de cette progression. En effet, ce secteur progresse de + 2,1 % sur un an (soit + 1 250 postes). Le dynamisme constaté dans le secteur des services s'explique en partie par les bons résultats sur un an du secteur de la restauration et de l'hébergement qui progresse de + 470 postes et retrouve un nombre de salariés supérieur à celui d'avant crise. On peut toutefois noter les difficultés du secteur du transport-entrepôt qui perd 40 postes en un an.





Le **commerce** qui regroupe le commerce de gros, de détail et la réparation automobile est en hausse sur un an (+ 1,8 % soit une hausse de 260 postes). Cette progression est plus marquée qu'en région (+1,2 %).

Au plus fort de la crise, le secteur de la **construction** (bâtiment et travaux publics) a été préservé et a continué à gagner des postes. Depuis un an, la dynamique est moins marquée dans la métropole dijonnaise et le secteur reste tout juste stable. Les résultats sont moins bons qu'au niveau de la région dont les effectifs progressent de + 0,8 % sur un an. Le bilan sur la période de crise reste toutefois positif dans la métropole.

Dans l'**industrie**, le territoire de Dijon métropole poursuit sa baisse engagée depuis plusieurs années à l'image du département. En un an, ce sont 70 postes qui ont été perdus dans l'industrie.

Chiffres clés du trimestre (2T2022 / 2T2021)

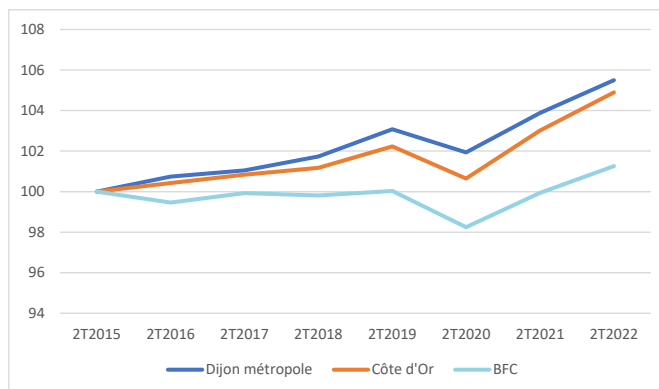
Effectifs salariés permanents : + 1 440 dont

			
Industrie	Construction	Commerce	Services HI*
- 60	+ 0	+ 250	+ 1 250

* : hors intérim. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Source : Urssaf

Evolution des effectifs salariés (base 100 : 2T2015)



Source : Urssaf

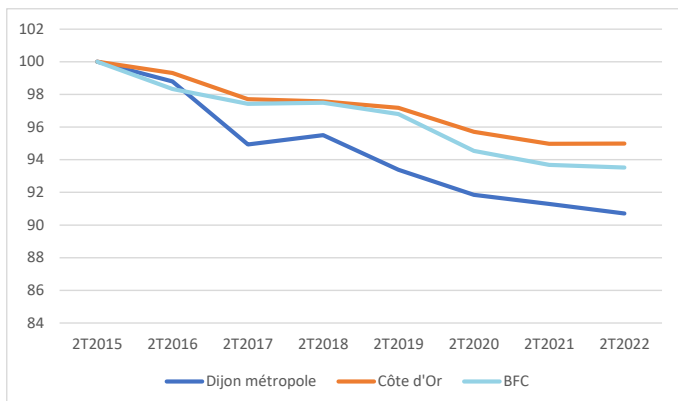
Les effectifs salariés (hors intérim)

Secteur	Nb emplois		Evol 2T2021 / 2T2022	
	2T2022	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	11 570	12%	-0,6	-70
Construction	7 520	8%	-0,1	-10
Commerce	14 830	16%	1,8	260
Services	59 840	64%	2,2	1 260
Total hors intérim - Dijon Métropole	93 760	100%	1,6	1 440
Côte-d'Or	146 340	-	1,8	2 630
Bourgogne-Franche-Comté	643 340	-	1,3	8 350

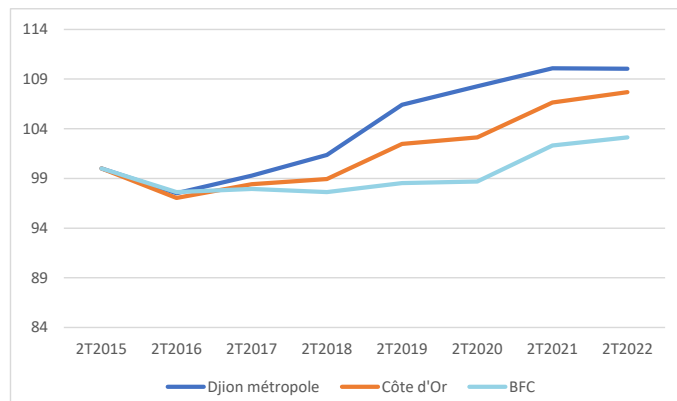
Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.



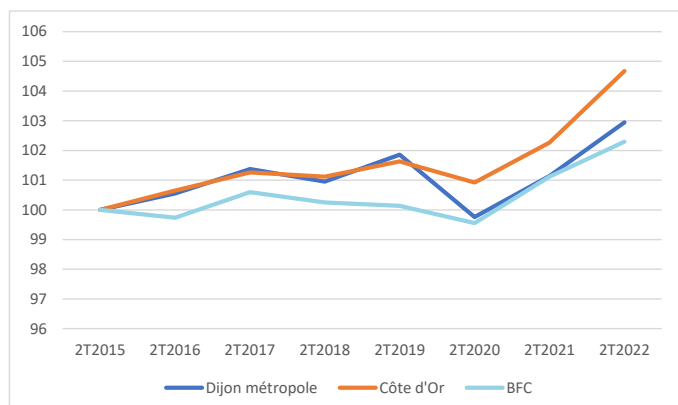
Evolution des effectifs salariés (base 100 : 2T2015)
Industrie



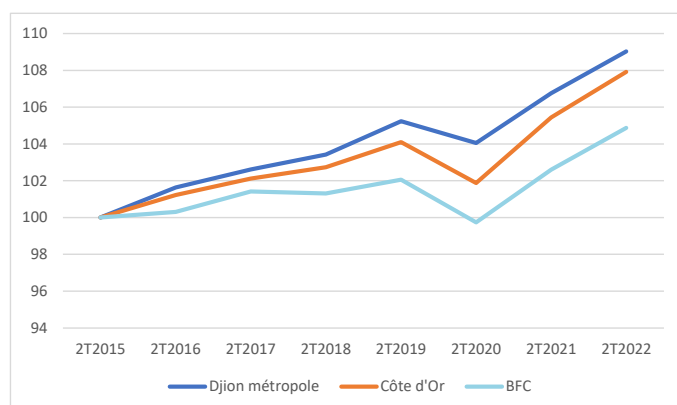
Evolution des effectifs salariés (base 100 : 2T2015)
Construction



Evolution des effectifs salariés (base 100 : 2T2015)
Commerce



Evolution des effectifs salariés (base 100 : 2T2015)
Services hors Intérim



Le regard de Dijon métropole Le « climat des affaires » au deuxième trimestre a commencé à faire preuve de moins d'enthousiasme. Les problématiques qui font le plus parler d'elles : comment sécuriser les approvisionnements pour continuer à produire dans de bonnes conditions notamment dans l'industrie, comment pallier aux difficultés de recrutement dans les secteurs du Numérique comme de l'Hôtellerie-Restauration... Sur la « réforme » du secteur du Transport-Entreposage, souhaitons que les ouvertures d'établissements, prévues ces prochains mois à Longvic et Ouges viennent inverser cette tendance. Il est à noter que nous ne constatons pas de remise en question fondamentale de grandes décisions d'investissement sur la métropole.

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclara-

rés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf.

Dans l'hôtellerie et la restauration, les congés d'été expliquent en grande partie la hausse de l'emploi constatée chaque année au 3e trimestre. Les données sur les effectifs salariés sont hors intérim. Elles sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : J-C. Andrey – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.